

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 18 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

SERRES Jean-Claude ; BORDENAVE Cédric ; DONALDSON Joyce ; GODARD Philippe ;
BABY Gilles ; WATTEZ Laurent ; BABY Martine ; POUECH Patrick

Absents : NIVALLE Guillaume ; MOZIN Nicolas.

Procuration : Néant

Date de la convocation : 04/11/2025

Désignation du secrétaire de séance : BABY Gilles

Ordre du jour :

1 – Plan de financement concernant les travaux de rénovation – L'Agglo

Monsieur le Maire expose que vu la désignation des entreprises suite à l'attribution du marché, il est nécessaire, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes, de reprendre le plan de financement avec les chiffres réels. Le montant des travaux H.T. est de 111 051,34 €, le montant TTC est de 133 261.61 €.

Les prévisions de subventions sont :

- DETR :	26 052.64 €	23.46 %
- Conseil Régionale :	8 560.00 €	7.71 %
- F.D.A.L. :	23 800.00 €	21.43 %
- SDE 09 :	17 139.13 €	15.30%
- Communauté d'Agglo :	13 289.00 €	11.97 %
TOTAL :	88 840.77 €	80.00 %

Reste à charge : 28 792 € Fonds propres.

Dans les 2 ans suivant les travaux, le FCTVA sera perçu, pour un montant prévisible de 18 000 €.

Il sera nécessaire de demander les subventions au fur et à mesure de l'arrivée des factures.

Unanimité des membres pour le nouveau plan de financement.

2 – Parc Naturel Régional : Charte

Présenté par Philippe GODARD et Gilles BABY.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il

avait été décidé de demander plus de renseignements auprès du Parc naturel Régional à propos de la charte.

Deux membres du P.N.R. sont venus rencontrer les élus, le directeur Monsieur CRUEGE et le vice-président, Monsieur ATTANÉ.

Ils ont présenté le fonctionnement du Parc et le projet de Charte.

Une expertise est apportée par les nombreux collaborateurs et coordonnateurs qui composent l'équipe. Ce sont des « facilitateurs » de recherches de subventions susceptibles d'être accordées au vu des projets des communes. Ils ne sont pas décisionnaires, ils viennent en apport avec un projet d'approche environnemental.

Beaucoup de thématiques sont abordées : les chemins, l'installation d'agriculteurs sur les communes, les murs en pierre sèche, le petit patrimoine, l'aménagement du territoire, la filière bois, les recherches sur le foncier, les biens sans maîtres, ...

Il existe 3 zones Natura 2000 sur la commune, là encore, ils seraient prêts à valoriser le territoire.

Ils peuvent être un accompagnement sur certains projets comme ceux du SYMAR : réaménagement des berges, par exemple.

La « Valeur Parc » est également une aide en direction des agriculteurs déjà installés sur les communes.

En ce qui concerne les finances : la Région chapeaute et finance le fonctionnement du Parc, auquel s'ajoute la contribution des communes, d'un montant de 4 € par habitants.

Chaque commune dispose d'un représentant au Conseil Syndical, quelle que soit la taille de la collectivité.

Un Conseil Scientifique vient en appui des études concernant les projets.

En ce qui concerne l'agrandissement proposé par la Charte, l'explication porte sur l'intégration du Plantaurel, 25 communes seraient susceptibles d'intégrer le P.N.R.

Le Ministère de l'Écologie verse des aides aux communes qui adhèrent. Les indemnités rurales sont fixées en fonction des surfaces protégées.

Il faut, bien évidemment, justifier de l'utilisation des aides en direction de l'environnement.

Rappel : la grotte de L'Herm est une réserve cavernicole qui fera partie de la réserve naturelle nationale souterraine.

La charte est établie pour une durée de 15 ans.

La possibilité existe de se retirer à tout moment, aucune contrainte dans le temps n'est décidée.

Les membres du P.N.R. exposent que des possibilités d'animation auprès de la population peuvent être réalisées, sur les zones Natura 2000, par exemple.

Vote à l'unanimité des membres votants.

Questions diverses

- Prêt pour travaux :
Monsieur le maire informe avoir rencontré un représentant du Crédit Agricole, Monsieur BOUETTE.
Une proposition a été faite : 29 000 € sur 5 ans, (taux de 3.55 %, soit un coût du crédit de 2 788 €, ou sur 6 ans pour un taux de 3.61 %, représentant un coût total du crédit de 3 384.16 €
Un prêt de 80 000 € à court terme (24 mois) pour un taux de 3.5 %, des intérêts de 700 € par trimestre, couvrant le montant des subventions.
Ainsi qu'un prêt 22000 € à court terme (24 mois), taux de 3.5 %, intérêts de 192.50 € par trimestre.
En attente du retour officiel.
- SYMAR :
Gilles BABY informe les membres du Conseil des travaux qui se sont déroulés sur les bords de l'Als, effectués par le SYMAR. Une réunion s'en est suivie avec visite des travaux. Réunion à laquelle la Mairie était conviée. Les travaux portaient sur l'aménagement des berges pour les troupeaux paissant dans les champs bordés par les ruisseaux.
- Recensement de la population :
Rappel : le recensement de la population est prévu du 15 janvier au 14 février 2026.
Le montant de la dotation est de 359 €.
- Courriel d'un administré :
Un courriel a été reçu par un administré concernant une demande d'exonération de la Taxe foncière sur la durée des travaux de rénovation énergétique que cet administré souhaite réaliser dans son logement.
Il apparaît nécessaire d'approfondir la réponse : oui ou non et combien de pourcentage pourrait être autorisé, si oui.
- Nouveau réservoir :
Les travaux ont pris plus de temps que prévus, ils sont terminés et une inauguration devrait se dérouler d'ici peu, organisée par le SMDEA.
- PLUiH :
Présenté par Philippe GODARD. Les retours des Personnes Publiques Associées ont été lus lors de la dernière réunion de la commission. Quelques petits éléments sont à revoir à priori, à la demande de la Chambre d'Agriculture. Une étude approfondie de ces retours va être effectuée par le bureau d'études.
Retour d'une commune, en particulier. La décision applicable sera celle du Tribunal administratif.
Dans le meilleur des cas, le PLUiH sera applicable en février 2026.

- Chemin communautaire – office du Tourisme :
Présenté par Philippe GODARD. Fin août, début septembre, des travaux ont été effectués sur le chemin à partir de la Calmette et sur la Plaine sur le chemin communautaire, par L'agglo.
Des travaux sont prévus pour l'entretien, des pierres de la carrière seront utilisées à cet effet.
Le directeur de l'Office du Tourisme a emprunté le chemin. Il a noté que sur les panneaux en bois mis en place par la commune, la durée dans le temps est limitée. Une proposition pour les remplacer par des panneaux durables sera faite prochainement avec un devis à venir.
Un accompagnement dans le futur s'établit.
Projet à venir : le passage du Trail de Montgaihard avec des boucles sur la commune.
- Chevaux de mérens :
Présenté par Gilles BABY.
Retour de l'élevage des chevaux de Mérens sur la commune. 50 chevaux reviennent pour la saison hivernale au niveau de Restouil. Des travaux sur les clôtures ont été réalisés pour palier aux problèmes et difficultés rencontrés l'an dernier.
- Chantier citoyen :
Philippe GODARD rappelle que le prochain chantier citoyen se déroulera le 22 novembre 2025, si le temps le permet.
- Chute d'arbre – rupture de la fibre :
Présenté par Gilles BABY.
Suite au vent de ces derniers jours, un arbre a chuté, au niveau du Sellier et a cassé la fibre dans sa chute. Il a été débité dans la journée. Les secteurs impactés : Bourlet, Pas del Teilh, Jacquet. La réparation est prévue pour le 19 novembre 2025.

Fin de la séance : 20 h 40

BABY Gilles
Secrétaire séance

SERRES Jean-Claude
Maire